

Transport du grain de l'Ouest—Loi

Le président suppléant (M. Corbin): Quoi qu'il en soit, l'honorable député de Hamilton Mountain a été autorisé à soulever sa question. Je suis sûr que l'erreur sera corrigée, comme d'habitude.

M. Parker: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez laissé entendre que vous auriez une recommandation plus tard cet après-midi. J'aimerais que vous teniez compte du fait que la partie IV de ce projet de loi touche très sérieusement ma circonscription, ce que le leader de mon parti à la Chambre vous a signalé.

M. Smith: Règlement!

Le président suppléant (M. Corbin): A l'ordre. L'honorable député soulève maintenant une question qui se rapporte aux principes en cause dans le projet de loi. La présidence a informé plus tôt la Chambre qu'elle rendrait une décision sur la question de savoir s'il convient de soulever ce rappel au règlement à ce stade-ci. J'invite donc les honorables députés à poursuivre le débat. La parole est à l'honorable député de York-Peel (M. Stevens).

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Monsieur le Président, le 24 mai, j'ai pendant quelques instants simplement donné un autre point de vue sur ce débat. Le fond de mon argument, c'est que nous devrions tous reconnaître à la Chambre que les cadres de CP sont des négociateurs très doués, qui concluent de très bons marchés. En ce qui concerne cette question, évidemment, ils ont le ministre des Transports (M. Pepin) dans leur poche. Ils lui font faire à peu près tout ce que CP juge dans son intérêt.

Je signalais qu'il y avait un autre aspect à cette question, c'est-à-dire les injustices commises pendant des années à l'égard des divers actionnaires et obligataires minoritaires des filiales contrôlées et dominées par CP et pratiquement dirigées par cette dernière; CP a traité leurs éléments d'actif comme si c'étaient les siens. Je dis cela parce que j'estime que les faits montreront, en comité, qu'une grande partie des terres dont le ministre des Transports entend s'occuper, et une bonne partie de l'énorme nouvelle subvention qui sera accordée au CP, devraient en réalité et en toute justice bénéficier aux actionnaires et titulaires d'obligations qui n'ont rien à faire directement avec le CP. Grâce à divers stratagèmes, par exemple à des baux à long terme, s'étendant parfois jusqu'à 999 ans, ou à un financement à l'avenant, parfois à perpétuité et, dans certains autres cas, pour 100 ans, le CP dépouille les actionnaires et titulaires d'obligations, non seulement au Canada, mais malheureusement dans d'autres pays aussi, notamment au Royaume-Uni.

• (1140)

Pendant les quelques minutes qui me restent je voudrais qu'on prenne acte de ce qu'on peut avancer à ce propos. L'accord du Nid-de-Corbeau a été négocié entre le CP et le gouvernement du Canada au nom de la population canadienne. Il visait à favoriser la colonisation de l'Ouest sur la foi d'une promesse du gouvernement d'accorder un taux de fret fixe.

Le gouvernement du Canada et le CP ont conclu de nombreux accords. Tout le monde connaît les importantes concessions de terres accordées au CP pour encourager la construction du chemin de fer, mais beaucoup ignorent cependant les nombreuses lois par lesquelles le gouvernement a habilité le

CP à conclure des baux à long terme ou à perpétuité à des taux fixes, et à contracter des dettes à long terme et même à perpétuité, également à des taux fixes. Les méthodes comptables du CP nous conduisent à adopter une vision très étroite au sujet du taux du Nid-de-Corbeau. Le CP a subdivisé ses opérations en plusieurs secteurs, à savoir le rail, et les autres opérations comme Marathon Realty, CP Entreprises et Cominco. Les énormes richesses provenant des terres et des exploitations minières accordées au CP sont réparties entre diverses entreprises alors que certaines opérations de CP Rail affichent un déficit. On montre constamment au gouvernement et à la population canadienne la colonne déficitaire du bilan, mais on leur cache la colonne excédentaire.

Le gouvernement a accordé des concessions de terres qui, avec le temps, ont pris une immense valeur, en contrepartie de l'obligation du CP de fournir des services de fret et de passagers au Canada. Maintenant que ces terres sont source de profits, le CP produit des comptes fragmentés qui laissent voir des pertes dans les opérations de fret et de transport des voyageurs. Nous avons déjà complètement cautionné le service de voyageurs du CP. VIA Rail a acheté à des prix exorbitants du vieux matériel roulant et, en ce moment loue le service ferroviaire du CP, de sorte que les canadiens ont payé deux fois les services de voyageurs qu'ils se donnent.

Regardez les états financiers consolidés du CP; ils enregistrent constamment des profits à partir de l'actif total accordé à l'origine par les contribuables canadiens.

On soutient qu'avec le temps, le tarif du Nid-de-Corbeau est devenu un fardeau économique pour le CP et procure un avantage injuste aux agriculteurs canadiens. Ce n'est pas vrai. Les agriculteurs d'aujourd'hui ont acheté leurs terres à des prix qui traduisent des revenus agricoles fondés sur ce tarif. Mais les actionnaires actuels du CP ont acheté leur actions à des prix reflétant le revenu consolidé du CP y compris le tarif du Corbeau. Si donc ce tarif est augmenté, les producteurs de blé subissent une injustice qui se répercute sur leur capital et leur revenu, tandis que les actionnaires de CP voient augmenter leurs profits et la valeur de leurs actions. Peut-on parler de justice? Le tarif du Corbeau promis par le gouvernement ne devrait pas se retourner contre les agriculteurs ou leurs descendants qui ont compté sur cette promesse pour rétablir dans l'Ouest, ni profiter aux actionnaires du CP qui récolteront de ce fait, des profits inespérés.

Puis-je continuer, monsieur le Président?

Le président suppléant (M. Corbin): Je dois informer l'honorable député qu'il a épuisé son temps de parole. Il ne peut poursuivre qu'avec consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime pour permettre à l'honorable député de York-Peel (M. Stevens) de conclure son discours?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Une voix: Voulez-vous entendre la vérité?

M. Smith: Je ne veux pas qu'il y ait obstruction.